



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
24 mai 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Septième session
Genève, 1^{er} et 2 mai 2019

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le commerce, les services et le développement
sur sa septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 1^{er} et 2 mai 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Renforcement des capacités productives grâce aux services	3
C. Séance plénière de clôture	9
II. Questions d'organisation.....	10
A. Élection du Bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	11
C. Adoption du rapport de la session.....	11
Annexe	
Participation	12

Introduction

La septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 mai 2019, à Genève, a été le cadre de débats sur le renforcement des capacités productives grâce aux services.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a ouvert la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement.
2. Dans son discours liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a insisté sur le fait que les services contribuaient à l'accroissement global de la productivité, non seulement par leurs effets directs sur l'économie, mais aussi par leurs effets indirects sur d'autres secteurs. Autrement dit, les services n'étaient pas un substitut à l'agriculture ou à l'industrialisation, mais plutôt un élément clef de leur renforcement.

B. Renforcement des capacités productives grâce aux services

(Point 3 de l'ordre du jour)

3. Dans sa présentation de la note du secrétariat publiée sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/20, la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a souligné que le développement des services pouvait renforcer les capacités productives par le jeu des relations en amont et en aval des services avec d'autres secteurs économiques. Les États devraient considérer leurs lacunes en matière de collecte de données et s'intéresser à la part des services dans la production d'autres secteurs économiques.

La relation entre les services et les capacités productives

4. Au cours de la réunion-débat sur ce sujet, l'un des quatre intervenants a fait observer que, dans une économie moderne, les capacités productives étaient principalement déterminées par les ressources productives disponibles, les compétences entrepreneuriales et les liens productifs. Bon nombre des activités de service, notamment les services financiers, les services de transports, les services professionnels et les services de recherche-développement, étaient directement liées à l'agriculture et au secteur manufacturier. Le développement du secteur des services avait donc un effet direct et positif sur le développement des capacités productives intérieures, d'autant plus qu'en raison de la « servicisation » du secteur manufacturier, les activités de service et les activités manufacturières étaient devenues si interdépendantes que la « servicisation » faisait désormais partie intégrante de l'industrialisation. L'intervenant a constaté également que si les activités en amont, telles que la recherche-développement et la conception, et les activités en aval, telles que la commercialisation et la valorisation de la marque, étaient créatrices de valeur ajoutée, l'étape de la fabrication offrait peu de valeur ajoutée et de profits en raison de l'intensité de la concurrence. Par exemple, les coûts de fabrication d'une marque particulière de smartphone ne représentaient que 29 % environ du prix final. L'entreprise propriétaire de la marque ne possédait pas d'usines, elle externalisait sa production auprès de fabricants à bas prix dans des pays étrangers.
5. Un intervenant a rappelé que les petites et moyennes entreprises (PME) étaient la norme dans les pays en développement et que leur expansion comptait pour beaucoup dans le renforcement des capacités productives de ces pays. Quelques représentants et participants ont insisté sur les difficultés rencontrées par les PME, notamment du fait de leur petite taille, de leur manque d'accès aux ressources et de leur vulnérabilité face à un environnement économique défavorable. Ils ont avancé des solutions. L'un d'eux a proposé

qu'un certain pourcentage du budget des marchés publics soit réservé à l'achat de biens et de services auprès de PME. Une autre option, soutenue par ce même participant et un représentant, était d'imposer par voie réglementaire aux grandes chaînes de magasins de stocker et de commercialiser un pourcentage minimum de produits de PME. Un autre intervenant a mentionné une troisième option, qui était d'aider les PME à intégrer des services relatifs aux technologies de l'information et de la communication et de regrouper ces activités de services autour des processus de production, à l'exemple de l'industrie « racine » (*ppuri*) de la République de Corée. Ce secteur était dominé par des PME qui produisaient des composants et des produits finis suivant des techniques telles que le coulage, le moulage, le formage des métaux, le soudage, le traitement de surface et le traitement thermique. Quelques années plus tôt, le Gouvernement de la République de Corée avait instauré une politique de l'usine intelligente, axée sur les technologies de l'information et de la communication, dans le but d'aider les PME à intégrer la gestion de la production, la connectivité en ligne avec les principaux partenaires commerciaux et le contrôle en temps réel dans leur système de production. Jusqu'à présent, 10 % du secteur « racine » avaient adhéré à ce projet d'usine intelligente. Résultat, la productivité avait augmenté de 18 %, le taux de produits défectueux avait diminué de 64 %, et le taux d'automatisation avait progressé de 10 %.

6. Un autre intervenant a fait observer que, dans le cadre des chaînes de valeur mondiales, différents types de services contribuaient à l'exécution de différentes fonctions productives, technologiques et organisationnelles. Les services étaient devenus de plus en plus hétérogènes, du point de vue de leur capacité de création de valeur ajoutée, de leur teneur technologique et des possibilités qu'ils offraient de créer des interconnexions dans l'ensemble de l'économie. Dans les pays développés et les pays à l'industrialisation rapide, la symbiose entre, d'une part, les services aux producteurs et les services à forte intensité de connaissances fournis aux entreprises, et, d'autre part, l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture a abouti à la création conjointe de valeur par la transformation de la production et le développement des capacités. Cette symbiose était notamment favorisée par l'externalisation des services dans le secteur manufacturier, la demande induite par la modernisation de l'agriculture et la demande et la poussée technologique induites par les industries de pointe.

7. Dans les pays en développement à base productive limitée, l'influence des services sur la transformation de la production et les liens productifs restait plus limitée et, bien souvent, consistait davantage à extraire qu'à créer de la valeur. Néanmoins, certaines dynamiques importantes, telles la demande induite par les services financiers, la demande et le développement technologique induits par les activités commerciales, et la poussée infrastructurelle et technologique induite par les PME, étaient à l'œuvre. Il était donc souhaitable que les politiques relatives aux services s'inscrivent dans des politiques industrielles plus larges, de manière à exploiter les complémentarités de différents secteurs en développement. Il était important de reconnaître l'hétérogénéité des services ainsi que la contribution que les services à forte intensité de connaissances pouvaient apporter à la transformation de la production dans l'ensemble des secteurs. Les politiques relatives aux services devaient tenir compte de la situation propre aux pays en développement, dans lesquels les industries de pointe ne donnaient guère d'impulsion à la demande ni aux technologies. En conséquence, il fallait promouvoir les services aux producteurs, dans l'optique d'étendre les possibilités d'interaction et de fournir aux entreprises des services technologiques et organisationnels qui leur permettent de devenir plus efficaces et d'améliorer leurs normes de qualité et leurs processus organisationnels.

8. Quelques représentants ont demandé s'il fallait accorder la priorité au développement des services ou à celui du secteur industriel. En réponse à cette question, des intervenants ont avancé que les stratégies de développement supposaient d'établir un système assurant un équilibre entre l'agriculture, l'industrie et les services, dans lequel l'industrie manufacturière avait valeur de socle, en ce qu'elle était indispensable pour créer une demande de services et encourager l'innovation, et où les services jouaient un rôle important par leur part dans les intrants utilisés dans tous les secteurs et par leur contribution à la diversification et à la modernisation. Un autre intervenant a jugé souhaitable que, pour décider de leurs priorités stratégiques, les pays en développement commencent par inventorier les produits sur lesquels ils pourraient être compétitifs et

déterminent ensuite les activités de services à rattacher aux secteurs pertinents, de sorte que les producteurs disposent desdits services dans des conditions satisfaisantes sur le plan de la quantité, de la diversité, de la qualité et de l'accessibilité. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de la transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée, principalement axées sur les services.

9. Un représentant a insisté sur le rôle de la CNUCED et de ses différents cadres de dialogue, et sur la manière dont les travaux d'analyse de l'organisation aidaient les pays à atteindre les objectifs de développement durable grâce aux services. Un autre représentant a remercié la CNUCED pour ses études sur les services et a signalé que des activités de coopération technique étaient attendues dans ce domaine.

Accroître la fourniture de services pour renforcer les capacités productives

10. Pendant le débat, plusieurs participants ont dit que les services permettaient une interaction entre différentes activités.

11. Une intervenante a mentionné le cas de l'Autorité portuaire de la Jamaïque, pays dans lequel les ports avaient abandonné leur rôle traditionnel de port de transbordement (fonctions d'importation et d'exportation) pour remplir des fonctions logistiques plus avancées (centre portuaire logistique), déconnectées de la demande et de l'offre locales. Cette transition avait créé les conditions propices à un renforcement des capacités productives grâce aux services. Dans la zone économique spéciale de 200 hectares qui jouxtait le port de Kingston, on proposait notamment des services d'assemblage léger, d'emballage/de réemballage, d'étiquetage/de réétiquetage, de triage et de chargement en commun. De plus, les services connexes proposés dans la zone portuaire, tels que le soutage (navires de croisière et approvisionnement en gaz naturel liquéfié), l'avitaillement (fournitures et vivres), l'évacuation et le recyclage des déchets, la réparation des navires, l'installation de pièces pour véhicules automobiles et similaires, apportaient une valeur ajoutée aux services portuaires. Des investissements importants étaient nécessaires pour que le port attire les entreprises. À l'issue d'une procédure internationale d'appel d'offres, la Jamaïque avait accordé une concession d'une durée de trente ans à une entreprise privée pour un investissement de 400 millions de dollars. La concession était assortie de conditions, notamment la réalisation de travaux de dragage et la construction et l'exploitation d'un terminal à conteneurs en accès commun. Parallèlement, la Jamaïque avait financé la construction d'installations destinées aux entreprises à hauteur de 25 millions de dollars. L'intervenante a indiqué que cette conjonction d'investissements privés dans des infrastructures essentielles et d'investissements publics dans des superstructures stimulaient la fourniture de services au niveau local. Les entreprises qui décidaient de s'installer dans la zone économique spéciale bénéficiaient, entre autres, d'avantages fiscaux, d'activités de formation devant permettre à leurs employés d'exploiter leur acquis professionnel et d'un certain nombre de mesures visant à faciliter les procédures d'importation et d'exportation, telles que la mise en place d'un guichet douanier unique et d'un système communautaire de ports ainsi que l'utilisation du logiciel « Automated System for Customs Data World Plus » de la CNUCED. Pour rester compétitives, les autorités portuaires collectaient des données qui leur permettaient d'évaluer leurs résultats par rapport à ceux des autres ports.

12. Un intervenant et un participant ont fait remarquer que, dans les pays en développement, les PME jouaient un rôle clef dans le renforcement des capacités productives nationales, mais que les services infrastructurels de base nécessaires à leurs activités (électricité, eau, routes, réseaux de transports et de télécommunications) leur faisaient cruellement défaut. Selon le même intervenant, il était nécessaire que les administrations locales investissent dans la création de services d'infrastructure pour libérer les PME de cette charge financière. Alors que, dans les pays développés, l'État finançait ces services de base, dans la plupart des pays en développement, c'étaient les PME qui étaient contraintes de le faire, à leurs propres frais. De plus, il serait souhaitable que les pays en développement s'emploient à créer un environnement favorable, par la voie d'un cadre réglementaire adapté aux objectifs, et à accroître la transparence, surtout dans l'application des lois, pour garantir la stabilité, la prévisibilité et la confiance.

13. Un autre intervenant a signalé que, dans les pays arabes, les services jouaient un rôle clef dans la création d'emplois, l'investissement et le commerce. Il a souligné que les services avaient des retombées sur l'ensemble des autres secteurs de production et contribuaient pour beaucoup à la participation de la région arabe au sein des réseaux internationaux de production et au renforcement de son intégration économique. Divers facteurs limitaient le commerce des services dans la région arabe, plus restrictive en la matière que d'autres grands blocs. Le secteur des services ne pourrait servir au renforcement des capacités productives régionales que si de nombreux pays arabes procédaient à des réformes sectorielles et s'occupaient des obstacles au développement et à la promotion du commerce des services dans la région.

Services numériques et renforcement des capacités productives

14. Au cours de la réunion-débat sur ce sujet, les quatre intervenants sont convenus que l'économie mondiale était en voie de numérisation rapide, ce qui se traduisait par l'apparition de services numériques qui influaient de plus en plus sur le renforcement des capacités productives nationales. Les pays en développement pouvaient tirer avantage des services numériques, principalement sous la forme de réduction de coûts. Par la diminution des frais administratifs et la réduction des coûts de transaction, les services numériques permettaient aux pays en développement de devenir plus compétitifs et d'accroître leur viabilité économique.

15. Un intervenant a évoqué la technologie financière, autrement dit, les innovations rendues possibles par les nouvelles technologies et à l'origine de nouveaux modèles, de nouvelles applications, de nouveaux procédés et produits, qui ont fait évoluer la fourniture des services financiers ainsi que les marchés financiers et les institutions financières. La technologie financière avait permis de réduire sensiblement les coûts de l'information, de la coordination et de la sous-traitance. Sur les plateformes de prêt entre pairs, des logiciels et des applications pour téléphone portable mettaient en relation les prêteurs et les emprunteurs sans la traditionnelle intervention d'un intermédiaire, mobilisant des fonds auprès de différentes sources et facilitant l'accès aux capitaux pour les PME et les consommateurs. De plus, par la concurrence qu'elles représentaient pour les grandes banques, ces plateformes amélioraient l'efficacité de l'économie dans son ensemble. La technologie financière pouvait également être utile aux populations qui n'avaient pas accès au système bancaire. On estimait à 1,7 milliard le nombre de personnes encore exclues du système financier formel, mais deux tiers de ces adultes non bancarisés avaient des téléphones portables, et donc, la possibilité d'accéder à des services financiers numériques. La technologie financière et les écosystèmes financiers numériques pouvaient grandement servir la croissance inclusive préconisée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en facilitant l'intégration économique et sociale. Les services numériques de transferts d'argent, à l'exemple de M-Pesa, étaient moins coûteux, avaient une large couverture et ne nécessitaient pas de gros apports de capitaux pour leur lancement, ni d'importants investissements infrastucturels.

16. Il existait toutefois un grand nombre de conséquences économiques, sociales et environnementales imprévues, notamment un risque lié à l'augmentation des montants des prêts entre pairs sans garantie. En conséquence, des mesures de réglementation et de contrôle ainsi que des interventions des pouvoirs publics s'imposaient pour que les nouvelles technologies offrent les mêmes chances à tous. L'inclusion financière supposait un équilibre entre l'innovation et le risque, une coordination au niveau mondial entre les banques centrales, la mise en place de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé, et la promotion des investissements dans les technologies numériques qui favorisaient un secteur financier durable.

17. Un autre intervenant a indiqué que, du fait du progrès technologique, le commerce était en pleine évolution, comme il ressortait, par exemple, du regroupement croissant des biens et des services, de la plus grande échangeabilité des services, et de l'apparition de nouveaux moyens de prestation, qui rendaient les différents modes de fourniture difficiles à distinguer. Les nouvelles technologies et les nouvelles industries de l'information (intelligence artificielle, mégadonnées, informatique quantique et cybersécurité) entraîneraient probablement d'autres changements dans la manière de faire du commerce.

18. En raison de la place centrale des données dans le commerce numérique, les politiques commerciales se faisaient plus complexes. Le commerce était régi par des règles qui reposaient sur la distinction entre les biens et les services ; or, cette distinction était de plus en plus difficile à faire. Une transaction en ligne aussi simple que l'achat d'un livre électronique à l'étranger nécessitait la conjonction de différents facteurs, dont la libéralisation des services audiovisuels pertinents, l'accès aux réseaux numériques pour effectuer la commande et la possibilité de payer par des moyens électroniques. Il en résultait que les entreprises de services se souciaient des obstacles au commerce des biens, et que les entreprises de biens se souciaient des obstacles au commerce des services. Dans cet environnement en évolution, de nouvelles questions appelaient l'attention. Par exemple, la croissance du commerce des colis a accru l'importance des droits de *minimis* et de la facilitation des échanges, et la limitation des flux de données pouvait avoir des conséquences inattendues.

19. Dans les chaînes de valeur mondiale, les fondements numériques de l'ensemble du cycle de production et de livraison des biens s'accompagnaient de nouvelles possibilités d'inclusion commerciale, par exemple pour les femmes, les micro-entreprises et les PME. L'économie numérique dépendait des données ; or, les données faisaient l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte, qui se traduisait parfois par des restrictions de circulation et des exigences de localisation. Dans une économie numérique, la pensée devait être globale et considérer conjointement plusieurs aspects pour rendre compte de l'association effective des biens, des services et de la connectivité dans le commerce actuel. L'action devait être conjointe, pour ce qui était de remédier aux divergences réglementaires, d'appliquer les principes de transparence, de non-discrimination, d'interopérabilité et, de l'avis de l'intervenant, d'éviter des restrictions inutiles des échanges commerciaux. Il semblait que, depuis 2016, les tendances en matière de réglementation variaient selon les pays et allaient plus dans le sens de la restriction que de la libéralisation.

20. Une intervenante a dit que quasiment toute technologie numérique pouvait être à l'origine de services et que les services numériques étaient la base de l'économie numérique. Compte tenu du rôle de plus en plus important joué par les services, les pays avaient besoin de dispositions réglementaires qui leur permettent de tirer avantage de l'économie numérique. Selon l'intervenante, ces dispositions devraient se conformer aux principes de transparence, de non-discrimination et d'impartialité sur lesquels se fondaient l'Accord général sur le commerce des services et d'autres accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un bon cadre réglementaire devrait être aussi innovant que l'écosystème numérique qui l'inspirait et reposer sur une collaboration entre les autorités réglementaires nationales et multilatérales. De plus, les organismes réglementaires auraient besoin de rester ouverts aux nouvelles technologies et de faire preuve d'impartialité technologique. Plusieurs autres intervenants ont aussi insisté sur la nécessité d'une réglementation proactive, surtout au vu de la rapidité avec laquelle les nouvelles technologies évoluaient.

21. Selon un intervenant, il était important que les pays se dotent d'une bonne réglementation, car les économies numériques étaient des écosystèmes complexes, qui faisaient intervenir des technologies codépendantes. L'Internet, l'informatique en nuage, la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et d'autres composants de l'économie numérique fonctionnaient uniquement en association les uns avec les autres. En conséquence, lorsque des pays choisissaient certaines technologies plutôt que d'autres, cela n'avait pas seulement des effets sur ces autres technologies, mais portait atteinte à l'écosystème numérique tout entier. De plus, les écosystèmes numériques supposaient une continuité de la coopération et des partenariats, qui pouvait être remise en cause si les dispositions réglementaires n'étaient pas suffisamment strictes.

22. Une intervenante a parlé de la croissance des services numériques et de ses retombées économiques et sociales en Indonésie. Sous l'effet de l'innovation, une plus large gamme de services numériques avait été mise à la disposition de la population indonésienne : les fournisseurs de services numériques avaient étendu leur offre et permis aux consommateurs de bénéficier de prestations qui, faute de quoi, leur auraient été inaccessibles. La croissance des services numériques avait aussi été profitable aux

fournisseurs d'autres services, en les faisant gagner en efficacité et en leur permettant de communiquer de façon plus directe avec les consommateurs et avec les intermédiaires, de moins en moins nombreux. Sur le marché du travail indonésien, les secteurs de services numériques créatifs affichaient les taux de croissance les plus élevés. Ils avaient été capables de transformer la structure traditionnelle de la main-d'œuvre en donnant plus de chances aux femmes de devenir chef d'entreprise et en créant des conditions équitables. Ils avaient aussi offert de nouvelles possibilités aux jeunes entreprises et aux PME et, ce faisant, avaient permis de faire reculer l'économie informelle. L'essor des paiements numériques avait contribué à l'inclusion financière, en ouvrant l'accès au secteur financier aux non-bancarisés. Le développement des infrastructures numériques pourrait créer un écosystème numérique plus efficient et plus accessible, à la fois pour les négociants et pour les consommateurs. En vue de renforcer la confiance des consommateurs, les pays pouvaient harmoniser leurs lois sur la cybersécurité, le respect de la vie et la protection du consommateur.

23. Quelques représentants se sont dits préoccupés par les effets que l'application de règles contraignantes à certains aspects de l'économie numérique, notamment en matière de fiscalité, de politique des données et de gouvernance de l'Internet, pourrait avoir sur le développement. En effet, les données étaient une composante essentielle de l'économie numérique et, par voie de conséquence, de l'industrialisation des pays en développement à l'ère numérique. Plusieurs intervenants ont indiqué que le moratoire de l'OMC sur le commerce électronique s'appliquait aux droits de douane, et non aux régimes fiscaux nationaux. Par exemple, des taxes sur les ventes pouvaient être appliquées à des produits fournis par voie numérique.

24. Un autre intervenant a insisté sur l'importance de la coopération et du dialogue au niveau international, s'agissant notamment de l'aide apportée par les organisations internationales aux pays en développement dans les domaines de la réglementation et de la normalisation. Les initiatives internationales de réglementation devaient tenir compte de la réalité et de la marge d'action des pays, sans pour autant perdre de vue leurs objectifs, comme celui de protéger les intérêts des consommateurs. À cette fin, des examens par des pairs, dans le cadre desquels des pays pourraient formuler des observations sur la réglementation et sa mise en œuvre dans d'autres pays, pourraient être utiles.

Promouvoir le rôle des services dans le renforcement des capacités productives grâce à la coopération internationale

25. Au cours de la réunion-débat sur ce sujet, plusieurs des quatre intervenants ont dit que les pays en développement n'avaient encore qu'une capacité limitée de fourniture de services. La plupart des pays étaient des importateurs nets de services commerciaux. La coopération internationale, y compris dans le cadre des accords régionaux de commerce et d'intégration et de la coopération Sud-Sud, pouvait aider à remédier à cette situation. Une intervenante a fait observer que les pays africains se concentraient surtout sur le développement de l'agriculture et de l'industrie, tel qu'on le conçoit habituellement. Les services, en tant que moyen de renforcement des capacités productives, ne faisaient donc pas encore partie de leur stratégie. L'intervenante a ajouté qu'il était peu question de la « servicisation » de la production, de la contribution des services à l'accroissement de la compétitivité d'autres secteurs et du rôle des services dans la facilitation du commerce.

26. Plusieurs intervenants ont dit qu'en raison du manque de données, il n'était pas possible de définir un cadre analytique propice à l'élaboration de politiques. Un intervenant a signalé que les principales difficultés auxquelles se heurtaient les responsables politiques pour prendre des décisions éclairées concernant le commerce des services étaient le manque de données ventilées par mode de fourniture, le manque d'informations sur la part du mode 3, et la difficulté à quantifier les obstacles aux échanges. Par exemple, le mode 3 était devenu essentiel, même pour certains pays en développement tels que le Brésil, qui était parvenu à affirmer sa présence commerciale par l'implantation de sociétés affiliées dans des pays étrangers, y compris des pays développés. Le mode 1 prenait aussi de l'ampleur, du fait du développement du commerce numérique. Si l'on dépassait les seuls services pour observer leurs liens avec la compétitivité du secteur manufacturier, il semblait souhaitable que les pays prennent pleinement en considération les services de mode 5 (c'est-à-dire les

services intégrés dans les articles manufacturés, les échanges commerciaux et les emplois) dans leurs statistiques. L'Union européenne et la CNUCED menaient actuellement un projet commun visant à mesurer la contribution des services aux exportations de biens dans le cadre du mode 5.

27. Selon un autre intervenant, les pays en développement devaient aussi faire face au manque d'échanges bilatéraux de services. Les 13 pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) travaillaient à la création d'une base de données sur le commerce bilatéral des services. De plus, l'ALADI encourageait le partage d'expériences et facilitait les débats sur les questions touchant au développement des services, y compris des services axés sur les connaissances, dans ses pays membres.

28. Un autre intervenant a dit qu'en Afrique, l'intégration régionale s'était poursuivie jusqu'à aboutir à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans cette zone de libre-échange, la priorité était donnée aux secteurs des services de transports, des services de communication, des services financiers, des services touristiques et des services aux entreprises, qui étaient tous des services infrastructurels jouant un rôle clef dans le renforcement des capacités productives. Il restait toutefois à négocier des engagements sectoriels et des cadres de coopération réglementaire. Les services pouvaient mettre en évidence des synergies avec d'autres initiatives importantes telles que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le projet de marché unique du transport aérien africain. Il était également important d'associer le secteur privé à tous les niveaux de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue d'une meilleure participation des pays au processus d'intégration régionale.

29. L'échelonnement de l'intégration régionale et internationale des pays a fait l'objet de discussions entre les intervenants et un représentant. L'un des intervenants et le représentant ont proposé que les négociations commerciales et l'application des accords qui en découlaient aient d'abord lieu au niveau régional, car les différences de capacités de développement étaient souvent moins marquées entre les pays d'une même région. Quelques intervenants ont indiqué que les pays avaient la possibilité de mener leur intégration à différents niveaux en même temps. Par exemple, l'intégration régionale et l'intégration mondiale pouvaient coexister, et la première être plus poussée que la seconde, si le secteur des services n'était pas suffisamment développé ou efficace pour apporter un avantage concurrentiel à d'autres entreprises de la région et les rendre à même de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

30. Un autre intervenant et un représentant ont signalé que les pays fondateurs de l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement (D-8), c'est-à-dire le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie, la Malaisie, le Nigéria, le Pakistan, la République islamique d'Iran et la Turquie, renforçaient leur coopération en matière de développement des services et de commerce des services. Selon l'intervenant, les services figuraient en bonne place parmi les domaines de coopération prioritaires, à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, le commerce, l'industrie, le tourisme, les transports et l'énergie. En ce qui concernait le commerce des services, le bloc économique représentait seulement 2,8 % des exportations mondiales et ses huit pays fondateurs étaient des « importateurs nets », avec un déficit de 20 milliards de dollars en 2017. Les pays membres avaient signé 42 accords commerciaux régionaux avec divers partenaires, mais seulement 12 de ces accords contenaient des dispositions relatives au commerce des services. Il était possible d'accroître sensiblement la coopération entre les membres du D-8 et entre les membres du D-8 et d'autres pays.

C. Séance plénière de clôture

31. Pendant la session plénière de clôture, le Président de la session a récapitulé les idées maîtresses qui s'étaient dégagées des discussions, à savoir :

a) Il était nécessaire de renforcer les liens entre les services, présents dans l'ensemble de l'économie, et d'autres secteurs tels que l'industrie manufacturière ;

b) Les politiques relatives aux services devraient s'inscrire dans des politiques industrielles plus larges, de manière à exploiter les complémentarités de différents secteurs en développement ;

c) Les pays en développement devaient inventorier les produits sur lesquels ils pouvaient être compétitifs, déterminer les activités de services à rattacher aux secteurs pertinents et faire en sorte que les producteurs disposent d'un accès satisfaisant auxdits services ; dans le cas contraire, les importations pouvaient jouer un rôle complémentaire ;

d) La création de centres logistiques à proximité des ports permettait de renforcer les capacités productives, grâce à la formation de liens en amont et en aval et à la fourniture de services plus performants, ce qui créait des possibilités d'emplois ;

e) Les PME avaient besoin de l'aide de l'État, notamment de mesures publiques en leur faveur. Ces mesures pouvaient accroître les capacités productives, notamment par la fourniture de services locaux ;

f) Les pays en développement avaient besoin d'un meilleur capital humain (compétences et savoir-faire) pour développer leurs secteurs de services et mieux comprendre les besoins en services au niveau microéconomique ;

g) Dans le cadre de l'élaboration des politiques, les pouvoirs publics devaient s'attacher à créer un environnement favorable, avec le concours du secteur privé, et tendre à la transparence dans la fourniture de services et d'infrastructures, pour contribuer à la compétitivité des entreprises ;

h) Les organismes réglementaires devaient se montrer proactifs dans l'établissement de règles, compte tenu de la rapidité du progrès technologique, et trouver un équilibre entre le risque et l'innovation ;

i) Au niveau national, la coopération et la coordination entre les organismes publics et les autorités réglementaires jouaient un rôle important dans le renforcement des liens entre les services, y compris les services numériques, et d'autres secteurs de l'économie ;

j) L'économie numérique était un écosystème complexe et la possibilité de tirer avantage des services numériques était affaire de services, de biens et de connectivité. Les États et les organismes réglementaires devaient donc prendre en considération l'ensemble des domaines d'action pertinents ;

k) Les données sur les services, y compris en liaison avec les capacités productives et le commerce, devaient être recueillies de manière plus rigoureuse et mises à la disposition des décideurs en vue d'éclairer leurs choix stratégiques. En coopérant davantage entre eux, y compris par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales, les pays pouvaient devenir mieux à même de collecter des données sur les services et de les analyser ;

l) Il fallait mieux partager les exemples de réussite et les enseignements tirés aux niveaux régional et multilatéral, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin que les pays en développement et les pays les moins avancés, qui s'employaient à atteindre les objectifs de développement durable, exploitent le potentiel des services et renforcent leurs capacités productives. La CNUCED et d'autres organisations internationales pouvaient servir de cadre à ces échanges d'expériences.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} mai 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a élu M. Aliyar Lebbe Abdul Azeez (Sri Lanka) Président et M^{me} Débora Ponce (Guatemala) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

33. À cette même séance, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.4/19), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Renforcement des capacités productives grâce aux services.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Rapporteuse, sous l'autorité du Président, à établir la version finale du rapport après la session.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Algérie	Mexique
Angola	Mongolie
Arabie saoudite	Monténégro
Bangladesh	Mozambique
Brésil	Namibie
Burkina Faso	Népal
Congo	Nigéria
Costa Rica	Oman
Côte d'Ivoire	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
Équateur	Pérou
Espagne	République de Corée
État de Palestine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sri Lanka
Guatemala	Suisse
Inde	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Jamaïque	Turquie
Kenya	Ukraine
Liban	Yémen
Madagascar	Zambie
Maroc	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Association latino-américaine d'intégration
Centre Sud
Commission économique eurasienne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de coopération et de développement économiques
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Union européenne

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/C.I/MEM.4/INF.7.

3. Les organes, organismes ou programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Programme des Nations Unies pour le développement

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Village Suisse ONG
